



Commune de Corsier

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2017

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Killian **SUDAN**, Président

Jérémy **ANSELMETTI**

Dominique **BAUMBERGER**

Claudia **COCHET**

Jean-Noël **DUCREST**

Monique **FERRARI**

Dante **GIACOBINO**

Binh **HUYNH**

Daniel **MUSCIONICO**

Hazel **ROFFLER**

Albert **SIROLI**

Charles **VINZIO**

Denis **WAECHTER**

Eric **ANSELMETTI**, Maire

Christiane **FAVRE**, Administratrice

Joëlle **MARTIN WIDMER**, Adjointe

Florence **THIERRIN**, Secrétaire générale

Excusé(e)s : Madame et Messieurs

Andréa **EHRETSMANN**

Philippe **RENAUD**

Dominique **RYSER**

Stéphane **VEILLARD**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2017
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Délibération – amortissements complémentaires 2017
7. Délibération – réfection du Chemin des Ambys
8. Décision de l'ACG du 22 novembre 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux
9. Propositions de l'Exécutif
10. Propositions individuelles et questions
11. Huis-clos – approbation des procès-verbaux de toutes les commissions confondues des 22 et 28 novembre 2017.

M. Killian Sudan, Président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2017

Après la correction de quelques coquilles, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2017 est mis aux voix par M. le Président.

M. A. Sirolli rappelle que lors de l'approbation de la délibération concernant la proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (cf. point 7 de l'ordre du jour), le Conseil municipal s'est prononcé sur le montant de CHF 8'300'000.- (et non pas sur le montant de CHF 9'300'000.-).

M. K. Sudan confirme les dires de M. A. Sirolli, mais précise qu'il avait été laissé la possibilité à M. R. Conti de contrôler les chiffres et de les confirmer par mail, ce qui a été fait le 16 novembre 2017.

M. A. Sirolli dit ne pas être d'accord avec les chiffres, rappelant l'emprunt de 2 mio le 27 novembre 2016 sans l'aval du Conseil municipal. Pourquoi demander au Conseil municipal de se prononcer sur l'emprunt d'un mio supplémentaire ? M. le Conseiller municipal dit son désaccord avec le procès-verbal qui ne reflète pas avec exactitude la teneur de la séance en ce qui concerne le vote de la délibération.

Mme C. Favre informe que ce point sera vérifié auprès du Service de surveillance des communes.

L'Exécutif est en charge de veiller à ce que cette question soit éclaircie.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par 7 voix pour, 4 abst. et 1 contre.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

✚ Suivi des points en suspens

Mme M. Ferrari procède à la mise à jour du tableau des suivis.

- Feux carrefour rte de Thonon – Rte de Bellebouche : Mme J. Martin Widmer fait état d'un courrier adressé à M. le Conseiller d'Etat L. Barthassat.
- Chantier Prés-Grange : une visite est prévue le samedi matin 20 janvier 2018.
- Mme D. Baumberger, au nom de la CUC et de la commission sociale, demande à ce que le dossier du bâtiment multifonctions (en lien avec le parascolaire) figure sur le tableau ; ainsi que le devenir de la villa Hoffmann.
- Commerces Prés-Grange : Mme C. Favre précise que la commune est dans l'attente de la réponse du Département concernant la demande de dérogation. Il n'est pas possible à ce jour de se prononcer sur l'affectation future des locaux et par conséquent de répondre au commerçant intéressé.

✚ Traité supranational de libre-échange TiSA

M. K. Sudan évoque le courrier du comité Stop TiSA adressé aux membres du Conseil municipal en date du 16 novembre 2017.

M. D. Waechter demande à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ; il serait important que les Conseillers municipaux se prononcent sur ce sujet.

Une invitation pour audition pourrait être adressée aux représentants du Comité genevois Stop TiSA.

4. Communications de l'Exécutif

✚ Audit de la Cour des comptes

M. le Maire annonce que l'Exécutif a commencé à appliquer les recommandations de la Cour des comptes. De plus amples informations seront données lors du Conseil municipal de janvier 2018.

Ressources humaines

M. le Maire rappelle le départ de M. C. Geissbuhler, architecte communal, au 31 janvier 2018.

Il est également annoncé la prise d'une retraite anticipée de M. F. Jaccard au 28 février 2018 ainsi que de Mme F. Thierrin, Secrétaire générale, également au 28 février 2018.

En outre, M. le Maire annonce la venue d'un nouveau collaborateur en la personne de M. Taoufiq El Hdry lequel sera en charge de la conciergerie du NGS dès le 1^{er} février 2018, en remplacement de M. D. Beutler.

Pour la mise en place de mesures recommandées par la Cour des Comptes, l'Exécutif a mandaté Mme Maria Anna Hutter, ancienne sautier de l'Etat de Genève. Mme M. A. Hutter est juriste avec de l'expérience en RH.

Stationnement sur la commune (macarons)

Mme J. Martin Widmer informe d'un entretien téléphonique avec M. G. Zuber le 23 novembre 2017, lequel a confirmé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir l'aval du Conseil municipal pour appliquer la décision de la mise en place d'un stationnement avec macaron ; il s'agit d'une prérogative de l'Exécutif.

Le Conseil municipal a voté le crédit d'étude, étude présentée par Trafitec lors d'un Conseil municipal.

M. G. Zuber a encore précisé que l'octroi des macarons est une compétence cantonale et non pas communale.

Mme l'Adjointe reconnaît toutefois que par souci de transparence, il aurait été plus judicieux de donner plus d'informations.

M. K. Sudan préconise que les commissions préavisent sur les sujets en cours et proposent au Conseil municipal de se prononcer sur telle ou telle question avec un vote de principe, sachant que la décision appartient à l'Exécutif. Ce qui est intéressant pour le Conseil municipal est de pouvoir prendre connaissance et de se prononcer sur le résultat du travail mené en commission, suite à l'approbation du rapport.

Crédits complémentaires

Mme C. Favre informe des crédits complémentaires qui seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

- Un crédit complémentaire de CHF 20'000.- pour la finalisation de l'image de Prés-Grange relative au déclassement de la zone.
- Un crédit pour le travail engagé à la suite de l'audit de la Cour des comptes (mandat donné à Mme M. A. Hutter pour l'analyse des besoins objectifs RH en matière de gestion du personnel). Le montant du crédit budgétaire complémentaire reste encore à évaluer, il serait de l'ordre d'environ CHF 40'000.-
- Une agence a été mandatée pour l'engagement d'un ou d'une Secrétaire générale, le coût n'est pas encore connu à ce jour (pourcentage sur le salaire annuel).

5. Rapports des commissions

Rapport de la commission sociale, scolaire et communication, séance du 4 septembre 2017

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport de la commission des naturalisations, séances de l'année 2017

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Tableau des suivis de la commission des transports, sécurité et mobilité

M. J.-N. Ducrest s'exprime sur la sur occupation des bus à certaines heures, sujet de plaintes de certains communiers.

M. E. Anselmetti rappelle que les usagers peuvent s'adresser directement aux TPG par l'envoi de tickets de réclamation. M. Sudan précise que la commission transmettra le suivi des dossiers de la commission aux conseillers municipaux.

6. Délibération – Amortissements complémentaires 2017

Mme C. Favre explique que pour pouvoir faire des amortissements complémentaires le moment opportun, il faut avoir voté la délibération. Les montants ne seront engagés tout ou partie qu'en cas de boni.

M. le Président donne lecture de la délibération.

AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2017

DELIBERATION

Vu la nécessité d'effectuer des amortissements complémentaires en 2017 sur certains crédits d'investissements du patrimoine administratif,

vu l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes B6 05 du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 12 voix pour

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2017 d'un montant total de **CHF 865'509.55** sur les crédits suivants :

| | | | |
|--------|---|------------|-------------------|
| 78.140 | Renaturation Nant d'Aisy -2011 | CHF | 23'252.60 |
| 62.141 | Acquis.P:4992c Thonon/Corsier -2008 | CHF | 67'759.00 |
| 71.141 | Assain.Canalis.Ch.Pilotis-1997 | CHF | 69'049.00 |
| 71.141 | Rempl.Coll.Sct La Poudrière-2013 | CHF | 59'566.45 |
| 71.141 | Assain.Coll.Groubeaux/Marais-2011 | CHF | 49'921.00 |
| 72.141 | Zone Ramassage Groubeaux-2013 | CHF | 39'945.85 |
| 72.141 | Acquis Parc. 5087 Rte Eglise 1187m2 -2016 | CHF | 38'474.00 |
| 74.141 | Acquis.Terrain/Chemin/Canal.95/96 | CHF | 64'924.00 |
| 62.141 | Acquis.P:3263-29m2 Ch. Pré-Puits -2012 | CHF | 5'800.20 |
| 62.141 | Aménag.PI.Poste & PI.Mairie-2006 | CHF | 137'789.00 |
| 62.141 | Aménag.Ch.piét/Parc communal-2006 | CHF | 69'659.00 |
| 08.143 | Local exposition"Clin d'Oeil"-2005 | CHF | 55'009.00 |
| 21.143 | Rénov.Appart NGS -2009 | CHF | 48'874.15 |
| 21.143 | Etude Rénov.Int/Ext bât NGS-2008 | CHF | 51'662.30 |
| 21.143 | Rénov.Salle polyvalente NGS-2004 | CHF | 83'824.00 |
| | | <u>CHF</u> | <u>865'509.55</u> |

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2017.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **CHF 865'509.55**
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

7. Délibération – Réfection du Chemin des Ambys

Mme J. Martin Widmer donne quelques informations sur ce dossier, notamment sur les m² corsiérois concernés qui sont plus importants que ce qui avait été annoncé en commission de l'urbanisme et des constructions. Mme l'Adjointe précise encore qu'il n'y aura pas d'élargissement du chemin pour la création du cheminement piétonnier mais un recalibrage de l'assiette cadastrale qui nécessitera un arrangement avec les propriétaires des parcelles limitrophes (cf. pour exemple le Chemin de Boret, Anières).

M. C. Vinzio aurait souhaité avoir connaissance du rapport de la séance de la CUC. Pour M. le Conseiller municipal, il n'y a pas d'urgence dans ce dossier et il demande pourquoi retaper cette route qui est en bon état si ce n'est pour faciliter le trafic ! M. C. Vinzio invite les Conseillers municipaux à voter non.

M. le Président donne lecture de la délibération.

CREDIT POUR LA REFECTION ET LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER DU CHEMIN DES AMBYS PARCELLE N0 4834 – PLAN 18 – DP COMMUNAL

DELIBERATION

Vu la nécessité de procéder à la réfection du chemin des Ambys situé sur la parcelle no 4834 – plan 18 des communes d'Anières et de Corsier,

vu le souhait de la commune de Corsier de créer également un cheminement piétonnier en agrégats au chemin des Ambys, sur la partie située sur la commune de Corsier,

vu l'appel d'offre lancé par la commune d'Anières le 8 mars 2017, pour la réfection des enrobés bitumineux sur leur territoire et cheminement piétonnier sur ce chemin, dans le cadre de la collaboration intercommunale,

vu l'exposé des motifs du 19 septembre 2017,

vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme et des constructions en séance du 13 décembre 2017,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres e, et m de la loi sur l'administration des communes B 6.05 du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal décide à 6 voix pour (vote du président), 5 voix contre et 2 abstentions

1. D'approuver la réalisation de la réfection du chemin des Ambys parcelle no 4834 – plan 18 situé sur les communes d'Anières et de Corsier.
2. D'approuver la réalisation d'un cheminement piétonnier en agrégats.
3. D'ouvrir un crédit à l'Exécutif d'un montant global de **CHF 97'000.00 TTC** soit, CHF 70'000.00 pour la réfection du chemin et CHF 27'000.00 pour la réalisation d'un cheminement piétonnier, y compris les divers et imprévus.
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique n° 62.241.
5. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités de 2018 à 2037
6. D'autoriser l'Exécutif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit prévu au point n°3.

8. Décision de l'ACG du 22 novembre 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux

Lors de la séance du 22 novembre 2017, l'Assemblée générale de l'ACG s'est prononcée sur les dossiers suivants :

- Travaux d'aménagement et de rénovation du Bibliobus

- Mutualisation et harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises lors de cette AG. Aucune opposition n'est formulée.

Par ailleurs, M. K. Sudan informe que la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017 approuvant la participation du Fonds intercommunal, par l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 330'000.- aux communes de Vernier et d'Onex, au financement de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône, a été invalidée. Elle constitue le premier précédant.

9. Propositions de l'Exécutif

Pas de propositions.

10. Propositions individuelles et questions

Nettoyage des canalisations des eaux usées, Quai de Corsier

Mme H. Roffler fait état de passages réguliers des SIG au Quai de Corsier pour un curage des canalisations obturées par des plaques de graisse. Il semblerait que le Restaurant ait sa part de responsabilité dans cet état de fait. Il serait bien de vérifier si l'établissement a conclu un contrat de collecte pour les huiles.

Mme C. Favre suggère de demander le rapport d'intervention des SIG pour avoir plus d'informations.

Ce point sera inscrit au tableau du suivi des divers.

Commission de l'urbanisme et des constructions

Une prochaine séance de la CUC est fixée au mercredi 24 janvier 2018.

Commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable

M. D. Giacobino demande à Mme H. Roffler, Présidente, si la commission sera convoquée prochainement.

Mme la Présidente prévoit une séance en janvier 2018 (à confirmer).

Groupe de travail pour la révision du Plan directeur communal

M. K. Sudan demande à Mme la Présidente de la commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable si elle souhaite participer au groupe de travail constitué.

Mme H. Roffler répond par l'affirmative.

Commission des transports, sécurité et mobilité

M. K. Sudan informe de l'annulation de la séance de la commission prévue le 23 janvier 2018. Une séance est agendée au lundi 5 mars 2018 à 19h00.

Pétition en faveur de la mobilité douce

M. K. Sudan donne lecture d'un courrier de M. P. Saudan, médecin, et du Pr Pietro Majno-Hurst, tous deux membres de Pro Vélo, informant d'une pétition pour inscrire en priorité dans l'agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés, signée par 429 médecins, envoyée à M. L. Barthassat avec copie au Président du Conseil d'Etat et aux autorités communales.

Ce sujet sera vu en commission des transports, sécurité et mobilité.

Séance photo des Conseillers municipaux

M. J.-N. Ducrest demande des précisions sur le devenir des photographies qui auraient dû être publiées sur le site internet de la commune.

Mme la Secrétaire générale se renseignera.

11. Huis-clos – approbation des procès-verbaux de toutes les commissions confondues des 22 et 28 novembre 2017.

M. le Président prononce le huis-clos.

Le huis-clos est levé.

* * *

Plus personne ne demandant la parole, M. Killian SUDAN, Président du Conseil municipal, remercie les membres du Conseil municipal de leur participation et lève la séance à 20h30.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Florence THIERRIN
Secrétaire générale

Monique FERRARI
Secrétaire du bureau du Conseil municipal

Procès-verbal : S. Biffiger